



Jean-Noël DARDE <jndarde@gmail.com>

Tr : À propos du courrier d'Éric Piozin du 4 juin 2013 concernant une thèse plagiaire

1 message

MARIE-FRANCOISE CATONI <marie-francoise.catoni@recherche.gouv.fr>

13 octobre 2015 12:15

À : jndarde@gmail.com

Cc : LAURENT REGNIER <laurent.regnier@enseignementsup.gouv.fr>, PASCAL GOSSELIN <pascal.gosselin@enseignementsup.gouv.fr>, NATHALIE ROQUES <nathalie.roques@enseignementsup.gouv.fr>, FRANCOIS BRISSY <francois.brissy@enseignementsup.gouv.fr>

Monsieur,

Par mail en date du 29 septembre 2015, vous avez saisi la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du plagiat.

Vous demandez quelles suites ont été apportées aux courriers relatifs au plagiat dont aurait été victime M. Jacques Bolo.

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a adressé, ainsi qu'il vous a été indiqué, 2 courriers sur cette affaire : l'un à la Présidente de l'université Paris 8, le second à M. Jacques Bolo, pour l'en informer.

Dans le cadre de l'autonomie dévolue aux établissements d'enseignement supérieur et des compétences dévolues au président d'université, il appartient à ce dernier de décider de la suite à donner aux affaires contentieuses.

En tout état de cause, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a, par le biais d'une réponse à une question écrite que vous voudrez bien trouver ci-jointe, répondu aux parlementaires sur la question du plagiat, et précisé sa position sur ce sujet.

En espérant avoir répondu à votre demande.

Bien à vous

Marie-Françoise Catoni

Département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau M&D

Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

1 rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05

Tél : 01 55 55 61 41

De : Jean-Noël DARDE <jndarde@gmail.com>

A : francois.brissy@education.gouv.fr,

Cc : eric.piozin@education.gouv.fr

Date : 29/09/2015 11:13

Objet : À propos du courrier d'Éric Piozin du 4 juin 2013 concernant une thèse plagiaire

Cher Monsieur,

J'ai été invité à intervenir le 20 octobre prochain à la journée "*Les causes de non-respect de l'intégrité scientifique*" organisée par le Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique-Intégrité Scientifique / MURS-IS (programme en fichier joint).

Comme le précise un texte de présentation de mon intervention, je compte montrer "*qu'une des principales causes du plagiat est la tolérance, tolérance parfois organisée, dont il bénéficie de la part des instances universitaires, à tous les niveaux*".

Je compte notamment, pour illustrer cette situation d'impunité, évoquer la situation du plagié et montrer "*qu'il n'existe aucune instance universitaire qu'un plagié puisse saisir avec la garantie qu'il sera entendu, son dossier étudié avec sérieux et compétence, et, si le plagiat est reconnu, ses droits rétablis et le plagiaire sanctionné*".

Parmi les exemples présentés pour illustrer mes affirmations, j'ai l'intention d'évoquer le cas de Jacques Bolo, grossièrement plagié dans une thèse soutenue à l'Université Paris 8. En effet, il a, en vain, tenté d'alerter les instances universitaires à ce propos : d'abord Pascal Binczak et Danièle Tartakowsky, présidents successifs de Paris 8, puis les instances ministérielles.

Jacques Bolo m'avait informé d'un courrier que lui avait adressé Éric Piozin le 4 juin 2013. Il apparaît sur ce document que vous avez suivi cette affaire pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.


La lettre d'Éric Piozin à Jacques Bolo informait ce dernier d'un courrier antérieur envoyé à Danielle Tartakowsky dans lequel Éric Piozin aurait rappelé la Présidente de l'Université Paris 8 à ses devoirs et l'aurait enjoint d'ouvrir une procédure disciplinaire et d'instruire le cas de cette thèse plagiaire dont Jacques Bolo était un des auteurs plagiés. Que savez-vous aujourd'hui des effets du courrier d'Éric Piozin adressé à Danielle Tartakowsky ? Je pense affirmer le 20 octobre prochain, lors de cette journée consacrée à l'intégrité scientifique, que les démarches de Jacques Bolo n'ont pas eu le moindre effet et que cette affaire est de celles qui illustrent fort bien le refus des instances universitaires, locales et centrales, de s'affronter avec sérieux au plagiat universitaire. Ayant été en charge du suivi cette affaire, savez-vous si des décisions ou développements récents à propos de cette thèse plagiaire viennent démentir ce que je m'appête à affirmer ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Jean-Noël Darde
MCF(r) Université Paris 8
Blog [Archéologie du copier-coller](#)

2 pièces jointes

 **Rencontres IS octobre 2015_programme_V4 2.docx**
14K

 **QE fraude.pdf**
519K